

ANNEXE 1 -

Données essentielles des conventions de subvention

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5) €	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_19	France Rein	32 311 714 300 103	Convention relative à l'action revitalise	37 775,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : 80 % à la notification 20 % avant le 30/11/2022	du 17_11_2021_30_11_2022		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_19	CCAS Bourges	26 180 027 000 157	Convention relative au bien-être des personnes âgées dans les quartiers prioritaires de Bourges	123 500,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Action 1 : 6 000 € 100 % Action 2 : 12 3500 € 50 % notification 30 % au 30/11/2022 20 % au 30/11/2023	17_11_2021_31_04_2024		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_30	Mutualité Française	33 364 503 400 021	Convention relative aux actions au plaisir de bien vieillir, en route vers le numérique, en route pour la retraite et la santé des aidants parlons-en.	25 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : 80 % à la notification 20 % au 31/07/2022	01_12_2021_31_07_2022		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_19	Association Victorine	90 109 182 700 013	Convention relative à l'action les ateliers de Victorine	129 365,00 €	Aide en numéraire	Échelonnée : 50 % à la notification 30 % au 31/07/2022 20 % au 30/11/2022	17_11_2021_31_01_2023		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_19	Association Cher Emploi Animation	35 248 028 900 029	Convention relative à l'action cultur'& sport seniors	43 845,00 €	Aide en numéraire	Échelonnée : 80 % à la notification 20 % au 30/11/2022	17_11_2021_30_11_2022		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_30	UNIS CITE	39 819 156 900 209	Convention relative à l'action les Intergénéreux et silver geek dans le Cher	44 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonnée : 80 % à la notification 20 % au 31/07/2022	01_12_2021_31_07_2022		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_30	Foyer des jeunes travailleurs Saint-Amand-Montrond	77 505 495 000 016	Convention relative à l'action les Z@ccrocs du net : inclusion numérique et e-santé	36 800,00 €	Aide en numéraire	Échelonnée : 80 % à la notification 20 % au 30/11/2022	01_12_2021_31_01_2023		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_19	SAS Solutions vie pratique	75 408 857 300 011	Convention relative au bus numérique	25 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	17_11_2021		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_30	EHPAD Les 5 Rivières	77 534 789 101 074	Convention relative aux ateliers collectifs d'expression à visée thérapeutique face à la crise sanitaire, ateliers collectifs en art thérapie pour prévenir la dégradation de l'estime de soi	24 206,00 €	Aide en numéraire	Échelonnée : 80 % à la notification 20 % au 31/01/2023	01_12_2021_31_01_2023		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2020_12_11	Résidence autonomie Menetou-Salon	31 472 941 900 015	Forfait autonomie au titre de l'exercice 2021	28 952,00 €	Aide en numéraire	Échelonnée : 80 % à la notification 20 % au 31/07/2022	01_12_2021_31_07_2022		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_22	Union Départementale des Associations Familiales du Cher	77 502 210 600 030	Participation aux frais de fonctionnement 2021 du service accompagnement des ménages surendettés	32 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonnée : 80 % à la notification 20 % au vu des justificatifs	01_11_2021_30_06_2022		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_12_06	APLEAT ACEP	33 312 105 100 085	Mise en œuvre de la prévention spécialisée avenant 1 à la convention de partenariat	300 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné	06_04_2020_24-12-2020		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_07_27	Association Cher Emploi Animation	35 248 028 900 011	Convention relative à l'aide au fonctionnement (24 000 €) et 2 actions spécifiques j'me bouge (3 000 €), et vac'sy (1 500 €).	28 500,00 €	Aide en numéraire	Echelonné - fonctionnement : 75 % 3 semaines après notification 25 % au vu des justificatifs Unique au vu des justificatifs : action J'me bouge action Vac'sy	24_08_2021_30_06_2022		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_07_05	Comité départemental olympique et sportif	38 203 533 500 035	Contrat d'objectifs 2021-2024	45 700,00 €	Aide en numéraire	Échelonné - fonctionnement : (27 500 €) 75 % à la notification 25 % au vu des justificatifs Unique au vu des justificatifs : action jeux d'été (12 500 €), action sport santé (3 000 €) et action dans le cadre du label terre de jeux 2024 (2 700 €)	11_08_2021_30_06_2022		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_07_09	District du Cher de football	31 042 710 900 015	Contrat d'objectifs 2021-2024	29 800,00 €	Aide en numéraire	Echelonné - fonctionnement : (24 800 €) 75 % à la notification 25 % au vu des justificatifs Unique au vu des justificatifs : championnat départemental 2 (5 000 €) investissement (7 200 €)	11_08_2021_30_06_2022		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_07_27	FOL du Cher (comité USEP)	44 928 791 100 019	Convention relative à l'aide au fonctionnement	27 000,00 €	Aide en numéraire	Echelonné : 75 % à la notification 25 % au vu des justificatifs	06_09_2021_30_06_2022		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_04	Union Bourges Cher Cyclisme	43 890 247 000 030	Convention relative à la 70ème édition de la course Paris-Gien-Bourges le 7 octobre 2021	28 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	09_11_2021		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_30	Maison de Loire du Cher	40 125 339 800 010	Avenant n°1 à la convention relative au financement du programme d'actions environnementales 2021 de la Maison de Loire du Cher	1 625,00 € (montant total 32 925,00 €)	Aide en numéraire	Unique	03_12_2021		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVerse ment (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubve ntion (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_12_13	ALEC 18	79 934 521 000 014	Avenant n°1 à la convention relative à l'aide au fonctionnement, attribuant 85 000 € (augmentation de 25 000 €)	25 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	16_12_2021		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2021_11_08	Agence de développement touristique Tourisme et Territoires du Cher (Ad2T)	77 502 320 300 034	Avenant n°1 à la convention relative à l'aide au fonctionnement	10 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	23_11_2021		Non	1

(1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)

(2) Raison sociale du bénéficiaire

(3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) - Taille : 14

(4) Objet de la subvention - Taille maximum : 256 caractères

(5) Montant total de la subvention en décimal - Le séparateur des décimales est la virgule.

(6) Nature de la subvention - Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en nature

(7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) - Taille maximum : 256 caractères

(8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si date : AAAA-MM-JJ Exemple : Si période (de date 1 à date 2) : AAAA-MM-JJ_AAAA-MM-JJ

(9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises

(10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - Mention : oui ou non

(11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre ces attributaires

Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35 si le bénéficiaire reçoit 35 % du montant de la subvention